



## **DÉCLARATION DE SOS-TORTURE BURUNDI À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS**

**20 juin 2026**

À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, SOS-Torture Burundi réaffirme son engagement en faveur de la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et de toutes les personnes contraintes de fuir leur pays en raison des conflits, des persécutions, des violences ou des violations graves des droits humains.

Cette journée rappelle aux États leurs obligations en vertu du droit international des réfugiés, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, son Protocole de 1967 ainsi que la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine de 1969. SOS-Torture Burundi souligne particulièrement l'importance du principe de non-refoulement, qui interdit le renvoi d'une personne vers un pays où sa vie, sa liberté ou ses droits fondamentaux seraient menacés.

L'organisation exprime sa préoccupation face aux informations faisant état de pressions exercées sur certains réfugiés burundais vivant dans les camps de réfugiés en République-Unie de Tanzanie afin qu'ils acceptent leur rapatriement. Elle s'inquiète également de la multiplication, dans certains pays européens, des pratiques de refoulement et de renvoi de demandeurs d'asile. La Suisse n'échappe pas à cette tendance malgré sa tradition humanitaire.

SOS-Torture Burundi rappelle que tout retour de réfugiés doit être strictement volontaire et fondé sur un consentement libre et éclairé. Le rapatriement ne peut être envisagé que lorsque les conditions de sécurité, de dignité et de durabilité sont effectivement réunies.

De nombreux réfugiés burundais continuent d'exprimer des préoccupations liées à leur sécurité, à la protection contre les arrestations arbitraires, à l'accès à la justice, à la restitution de leurs biens et à l'exercice de leurs libertés fondamentales.

L'organisation demeure également préoccupée par la situation des réfugiés congolais au Burundi, dont beaucoup vivent dans des conditions précaires, avec un accès limité à l'alimentation, aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'assainissement, aux moyens de subsistance et à un logement décent.

À cette occasion, SOS-Torture Burundi appelle :

- Les autorités de la République-Unie de Tanzanie à respecter pleinement le principe de non-refoulement et à garantir que tout processus de rapatriement soit volontaire, libre et réalisé dans des conditions de sécurité et de dignité ;
- Le Gouvernement du Burundi à poursuivre les réformes nécessaires pour renforcer l'État de droit, la protection des droits humains et les conditions favorables à un retour durable des réfugiés ;
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les partenaires internationaux à renforcer leur soutien aux réfugiés burundais en Tanzanie ainsi qu'aux réfugiés congolais au Burundi ;
- La communauté internationale à maintenir son engagement en faveur de solutions durables respectueuses des droits fondamentaux des réfugiés.

***Aucun réfugié ne doit être forcé de rentrer contre sa volonté ni être privé des conditions minimales lui permettant de vivre dans la dignité.***

**SOS Torture Burundi**